PROJET DE DELIBERATION ABONNEMENT PLATEFORME

Depuis plus d’un an, les crises sanitaire et économique simultanées, impactent très fortement l’ensemble des acteurs du spectacle vivant. L’annulation de nombreux festivals, tournées, concerts et représentations fragilisent l’ensemble des acteurs du monde de la culture. Au-delà de ces annulations, les artistes, producteurs, se trouvent dans l’incapacité de présenter leurs nouvelles ou actuelles créations aux programmateurs et diffuseurs. Il est donc urgent d’imaginer de nouvelles pratiques pour rapprocher les uns et les autres.

Soutenue notamment par le Ministère de la Culture, la SACEM, la SACD et la BPI, une nouvelle plateforme web dédiée aux professionnels du spectacle vivant, aux programmateurs et aux collectivités, propose une approche innovante et dynamique pour permettre aux artistes, aux compagnies de présenter des spectacles dans tous les styles du spectacle vivant (spectacle musical, théâtre, danse, jeune public, opéra, humour, arts du cirque et de la rue…). Elle propose également un contact direct avec plus de 200 auteurs, régionaux ou de renommée nationale (Marc Levy, Michel Bussi…)

Théaomai permet :

1. de repérer des spectacles programmables à partir d’un moteur de recherche multicritères (type de spectacles, région d’origine de l’artiste, de la compagnie ou de l’auteur…),
2. de visualiser l’intégralité ou des extraits de captation des spectacles,
3. d’obtenir la fiche technique, la revue de presse…
4. d’entrer en contact direct et sans commission, avec les artistes, les compagnies, les auteurs…

Même si elle ne remplacera jamais, comme elle l’indique elle-même, l’effet *chair de poule* ressenti lors des représentations, elle constitue un outil supplémentaire de sélection ou de présélection. La géolocalisation permet également de repérer les spectacles programmés dans un rayon de 150 km, de bénéficier d’invitations pour des représentations…

Plus de 600 spectacles et auteurs sont déjà proposés sur cette plateforme.

Cette plateforme est 100% française, par ses créateurs comme par sa technologie.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la souscription d’un abonnement de 12 mois, soit un coût total de 250 € HT (300 € TTC) à cette plateforme.

IL est demandé au conseil municipal de bien vouloir…